

« Conduire la démarche d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité avec l'application des CREAI : ARSENE »



La loi dispose que les établissements et services mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services médicosociaux. » (Article L 312-8 du CASF). Les résultats de l'évaluation doivent être communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation.

Cette disposition s'inscrit dans les orientations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale.

La formation vise donc à prendre en compte ces éléments réglementaires et à permettre aux professionnels, non seulement ce repérage fondamental qui encadre leurs pratiques, mais également à améliorer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes en situation de handicap et de vulnérabilité. L'application ARSENE permet d'y répondre en facilitant l'organisation, la traçabilité et la lisibilité de la démarche qualité pour l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle.

10

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Comprendre les enjeux actuels et le cadre de la démarche d'évaluation interne ainsi que de la démarche qualité.
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires et du positionnement de l'ex-ANESM et de la HAS sur cette question.
- Mettre en œuvre l'évaluation interne et généraliser la culture de la démarche qualité au sein de la structure.
- Accroître les compétences des professionnels sur la méthodologie de l'évaluation de la qualité.
- Savoir manipuler les fonctionnalités progiciels au regard de l'avancée de la démarche : permettre aux participants de disposer d'éléments d'explication sur la structure du logiciel pour réaliser l'évaluation interne : les domaines, les critères d'évaluation, leur saisie, la bibliothèque ARSENE, les éléments de preuve, la fonction export, le Plan d'Amélioration de la Qualité, les objectifs stratégiques et opérationnels, etc.
- Instaurer une « culture qualité » au sein de la structure.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différents domaines et critères travaillés et explorés.

DURÉE VARIABLE (3 à 5 jours)

Prérequis

Aucun

Public concerné

Tous professionnels des secteurs médico-social, social, référents qualité, cadres.

Groupe

15 maximum en présentiel.

Lieu

À définir.

Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

Formateur

Lydie GIBEY,
Directrice CREAI-Ile-de-France.

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

Coût/jour

1380€

Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.
À définir avec la structure.

Modalités pratiques

Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :
PC, adaptateur, HDMI.

Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.
Un paperboard.
Espace permettant le travail en sous-groupes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée de formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre.

JOUR 1

Matin

- Accueil et présentation de la formation.
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires.
- Présentation de l'application ARSENE : atouts et fondements méthodologiques, présentation des 5 domaines.

Après-midi

Exploration du domaine 1 : « Projet d'établissement ou de service »

- La cohérence du projet avec ses missions et ses valeurs.
- La réponse aux besoins des personnes accueillies.
- La complémentarité de la structure avec d'autres dispositifs du territoire (partenariats).
- Le document « projet d'établissement ou de service » : un outil de référence pour les professionnels ?
- L'élaboration du projet selon une méthode participative.

JOUR 2

Journée

Exploration du domaine 2 : « Droits et participation des usagers »

- La garantie de la sécurité des usagers et la prévention des risques à partir de procédures.
- La garantie des conditions d'un accueil adapté.
- La garantie du respect des droits, des libertés et de l'expression des usagers.
- La bientraitance est au cœur des pratiques professionnelles.
- Le maintien des relations entre les usagers, leurs proches et la structure.

EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France
Contact@creai-idf.fr
01 87 86 65 90
www.creai-idf.fr

JOUR 3

Journée

Exploration du domaine 3 : « Projet personnalisé »

- La constitution d'un dossier personnel pour chaque personne accompagnée.
- L'élaboration d'un projet personnalisé pour chaque personne accompagnée.
- Les prestations délivrées à la personne font l'objet d'un contrat.
- Les prestations délivrées visent à la promotion ou au maintien de l'autonomie, des potentialités et de la santé de la personne.
- Les prestations délivrées prennent en compte l'entourage des personnes.

JOUR 4

Journée

Exploration du domaine 4 : « L'établissement dans son environnement »

- L'accessibilité de la structure pour son environnement.
- La structure est une ressource sur son territoire (dispositifs territoriaux).
- L'ouverture de la structure sur l'environnement et le développement de réseau(x).

JOUR 5

Journée

Exploration du domaine 5 : « Organisation et ressources »

- Un management bien structuré est garant de la qualité de l'accompagnement.
- La gestion des ressources humaines permet un accompagnement de qualité.
- L'architecture et le cadre de vie permettent un accueil respectueux et adapté des droits des personnes.
- Une bonne gestion permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières.
- La mise en place d'un système d'information efficient.

